

Sermaize les Bains, le 20 janvier 2016

Le Conseil Communautaire se réunira à BLESME le 27 janvier 2016 à vingt heure trente.

Ordre du jour :

- **Admissions en non-valeur**
- **RH: Mise en œuvre de l'entretien professionnel (remplace la notation)**
- **Réorganisation des commissions: Commission d'appel d'offres, sport, développement économique**
- **Déchets: Avenant n°2: lot 4: tri sélectif (sacs jaunes) – emballages et JRM -changement centre de tri et continuité du service public**
- **Aménagement numérique: SIEM- Appel à cotisation 1,26€/hab**
- **Aménagement numérique: SIEM-Choix du schéma de financement**
- **Sécurité: Nomination de l'assistant de prévention (ex ACMO)**
- **SDCI: avis complémentaire par rapport à la délibération n°61/2015-AVIS sur le SDCI du 12 octobre 2015.**
- **Questions diverses :**
 - *L'avenir de la communauté de communes Saulx et Bruxenelle*
 - *Lettre au PLIE (remise en question de la subvention en 2016)*

Le Président,
Joël CHANTEREAUX



Par suite d'une convocation en date du 20 janvier 2016, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à Blesme le 27 janvier 2016 à 20h30 sous la présidence de Monsieur CHANTEREAUX Joël. La majorité des membres en exercice étant présents, ils peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Nombre de conseillers :

En exercice : 22
Présents : 17
Votants : 21

Etaient présents : Marc AUBRY- Mélanie BRANCOURT -Joël CHANTEREAUX — Claude DOYEN-
Thierry FARGETTE – Michèle GILLET - Franck GRESLON - Olivier GORIUS -Denise GUERIN -
Sylviane HUSSON -Jean-François LAKOMY– Pierre LEGUILLOU– Jean-Pierre LONGUEVILLE -
Martine MILLOT- Gisèle PEGURRI – Françoise PEROT - Claude SCHEMITTE

Etaient excusés : Richard BURDAL (pouvoir à Thierry FARGETTE) Jean-Marie SERGENT (pouvoir à
Denise GUERIN) Jérôme ROUSSEL (pouvoir à Michèle GILLET) Claudine LECLERE (pouvoir à Jean-
Pierre LONGUEVILLE)

Etait absent: Pierre-Marie DELABORDE

Monsieur AUBRY est élu secrétaire de séance

Le Président fait procéder à la lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Le procès-verbal a été adopté à l'unanimité.

Le Président énonce les pouvoirs qui ont été donnés.

Le Président invite l'Assemblée à examiner les différentes affaires à l'ordre du jour.

Il propose que pour 3 points du conseil il n'y aura pas de vote (SIEM et avis complémentaire sur le SDCI). Le conseil approuve à l'unanimité.



N°1/2016-ADMISSION EN NON-VALEUR

Le Président informe l'Assemblée que le Receveur Municipal lui a fait savoir qu'il ne lui a pas été possible d'obtenir, malgré ses poursuites, le versement de la somme totale de 15,30€ due par [REDACTED] (taxe assainissement).

Le Conseil Communautaire :

- après examen des pièces annexées au dossier constitué par le Receveur, et débat,
- accepte à la majorité (2 abstentions), d'admettre en non-valeur la somme de 15,30€ due par ce débiteur et de stopper les poursuites.

N°2/2016-ADMISSION EN NON-VALEUR

Le Président informe l'Assemblée que le Receveur Municipal lui a fait savoir qu'il ne lui a pas été possible d'obtenir, malgré ses poursuites, le versement de la somme totale de 67,00€ due par [REDACTED] (taxe assainissement).

Le Conseil Communautaire :

- après examen des pièces annexées au dossier constitué par le Receveur, et débat,
- accepte à la majorité (2 abstentions), d'admettre en non-valeur la somme de 67,00€ due par ce débiteur et de stopper les poursuites.

N°3/2016-ADMISSION EN NON-VALEUR

Le Président informe l'Assemblée que le Receveur Municipal lui a fait savoir qu'il ne lui a pas été possible d'obtenir, malgré ses poursuites, le versement de la somme totale de 271,46€ due par [REDACTED] (taxe assainissement).

Le Conseil Communautaire :

- après examen des pièces annexées au dossier constitué par le Receveur, et débat,
- accepte à la majorité (2 abstentions), d'admettre en non-valeur la somme de 271,46€ due par ce débiteur et de stopper les poursuites.

N°4/2016-ADMISSION EN NON-VALEUR

Le Président informe l'Assemblée que le Receveur Municipal lui a fait savoir qu'il ne lui a pas été possible d'obtenir, malgré ses poursuites, le versement de la somme totale de 24,50€ due par [REDACTED] (taxe assainissement).

Le Conseil Communautaire :

- après examen des pièces annexées au dossier constitué par le Receveur, et débat,
- accepte à la majorité (2 abstentions), d'admettre en non-valeur la somme de 24,50€ due par ce débiteur et de stopper les poursuites.

N°5/2016-MISE EN ŒUVRE DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL

Le Président explique à l'assemblée que l'entretien professionnel est rendu obligatoire, pour l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux, en lieu et place de la notation. Réalisé par les supérieurs hiérarchiques directs, l'entretien professionnel s'appliquera obligatoirement pour l'évaluation des activités postérieures au 1^{er} janvier 2015.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale (article 76),

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (article 69),

Vu le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

Vu l'avis du Comité technique placé auprès du CDG en date du 22 mai 2015 saisi sur les critères d'évaluation,

Le décret susvisé du 16 décembre 2014 a substitué définitivement l'entretien professionnel à la notation pour l'ensemble des fonctionnaires territoriaux (dès lors qu'ils relèvent de cadres d'emplois de la fonction publique territoriale dotés d'un statut particulier), pour l'évaluation des périodes postérieures au 1er janvier 2015.

La collectivité a donc l'obligation de mettre en place l'évaluation des agents par l'entretien professionnel.

Il appartient à chaque collectivité de déterminer les critères à partir desquels la valeur professionnelle du fonctionnaire est appréciée, en tenant compte de la nature des tâches et du niveau de responsabilité. Ces critères, déterminés après avis du Comité Technique compétent, portent notamment sur :

- les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs
- les compétences professionnelles et techniques
- les qualités relationnelles
- la capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.

Une application informatique accessible à partir du logiciel AGIRHE II permet de saisir les fiches de postes et les entretiens professionnels.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE :

- 1. De fixer**, dans le cadre de la mise en place, à titre pérenne, de l'entretien professionnel, **les critères d'appréciation de la valeur professionnelle** approuvés lors de la réunion du 22 mai 2015 du Comité Technique placé auprès du CDG tels qu'ils sont définis dans le document support standard du compte-rendu de l'entretien professionnel, **annexé à la présente délibération.**
- 2. D'appliquer ce système** d'évaluation de la valeur professionnelle à l'ensemble des **agents contractuels** de la collectivité.

N°6/2016-NOUVELLES NOMMINATIONS DANS LES COMMISSIONS SPORTS, APPELS D'OFFRES

Suite au décès de Jacques Vianney ANGO, la commission communication a été réorganisée.

Aujourd'hui, deux commissions doivent être réorganisées. Il s'agit de la commission sport et appels d'offres.

Pour la commission sport: Monsieur CHANTEREAUX propose sa candidature.

Le Conseil délibère à l'unanimité, Monsieur CHANTEREAUX remplacera Monsieur ANGO à la présidence de la commission Sport

Pour la Commission d'appels d'offres Monsieur DOYEN propose sa candidature

Le Conseil délibère à l'unanimité, Monsieur DOYEN remplacera Monsieur ANGO comme membre suppléant de la commission d'appels d'offres.

En ce qui concerne la commission développement économique, il a été décidé à l'unanimité que Madame AUBRY ne serait pas remplacée.

Voir tableaux ci-joints:

	Titulaire	Suppléant
Commission d'appel d'offres présidée par Joël CHANTEREAUX	Richard BURDAL	Françoise PEROT
	Jean-François LAKOMY	Pierre LE GUILLOU
	Jean-Marie SERGENT	Claude DOYEN

Commission des sports	Joël CHANTEREAUX
	Mélanie BRANCOURT
	Denise GUERIN
	Marc AUBRY
	Michèle GILLET

Commission développement économique	Joël CHANTEREAUX (président)
	Mélanie BRANCOURT
	Pierre LE GUILLOU
	Gisèle PEGURRI
	Christine AUBRY
	Denise GUERIN
	Martine MILLOT

N°7/2016-AVENANT N°2- LOT 4-TRI DES EMBALLAGES ET JOURNAUX –REVUES-MAGAZINES EN MELANGE

Le Président rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes Saulx et Bruxenelle a lancé un marché le 1^{er} janvier 2013.

Le lot 4 tri des emballages et JRM prenait fin le 31 décembre 2015 avec une période de reconduction tacite de trois fois douze mois.

Pour rappel l'entreprise Chazelle est la seule soumissionnaire, pour un montant de 146 580,12 € HT sur deux ans.

L'installation et la mise en route du nouveau centre de tri à la Veuve ne sera effective que le 1^{er} juin 2016 et afin d'assurer la continuité du service public.

Le Président propose de prolonger le contrat actuellement en cours pour une période de 5 mois maximum selon la répartition suivante :

- -lot n°4: contrat de tri des emballages et journaux revues magazines en mélange assuré par CHAZELLE reconduit pour une durée de 3 mois reconductible expressément pour une période de 2 fois un mois ;

Après débat, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'accepter la proposition de reconduction du contrat en cours,
- D'autoriser le Président à signer toutes les pièces nécessaires à cette reconduction.

Aménagement numérique: SIEM- Appel à cotisation 1,26€/hab

Le Président intervient à ce sujet: "l'avenir de la communauté de communes étant encore incertain" propose de reporté le vote de cet appel à cotisation.

Le Conseil vote à la majorité (18 pour-3 abstentions) le report de cette subvention à mars 2016. D'ici là, des réponses seront données.

Aménagement numérique: SIEM-Choix du schéma de financement

La question du choix de financement n'a pas non plus été délibérée.

N°8/2016-NOMINATION ASSISTANT DE PREVENTION

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale prévoit que les règles en matière de santé et sécurité au travail des livres 1 à V de la quatrième partie du code du travail s'appliquent aux collectivités et établissements employant des agents régis par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

En application de l'article 4 de ce décret, modifié par le décret du 3 février 2012 des assistants de prévention doivent être nommés, en lieu et place des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO).

Le Président propose de nommer Laurent CHABANOIS assistant de prévention.

Le Conseil à l'unanimité:

-Décide de nommer l'agent Laurent CHABANOIS, assistant de prévention

Questions diverses

PLIE:

Le Président intervient à ce sujet et propose d'approfondir la question relative à la subvention donnée au PLIE, après avoir demandé le bilan financier de l'année 2015.

Avenir de la Communauté de communes:

5 communes ont débattus à nouveau sur l'avis de la CDCI.

Blesme et Saint lumier la populeuse ont changé leurs avis, ils ont votés à l'unanimité pour un rapprochement avec la CC DE Vitry Champagne et Der.

Etrepy a confirmé son choix et à préciser une volonté de réunion de l'arrondissement.

Pargny sur saulx: 11 votants pour le projet initial

Et Sermaize les Bains: 8 ont donné un avis favorable à la proposition de Monsieur BOTELLA de regrouper les 102 communes du pays vitryat en une seule communauté de communes. 5 ont donné un avis défavorable et préféreraient un regroupement avec Côtes de Champagne et Saulx et Perthois Bocage et Der.

Une réunion à ORCONTE est prévue le 3 février prochain et tous les maires sont conviés.

Bulletin n°2:

Des exemplaires du bulletin n°2 ont été distribués aux délégués pour lecture.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 21H30.

Madame le Maire de Saint Lumier nous invite au verre de l'amitié.

Le Président,
Joël CHANTEREAUX